

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2188

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Théâtre national populaire (TNP) - Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens 2017-2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2188**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Théâtre national populaire (TNP) - Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens 2017-2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Théâtre national populaire (TNP), Théâtre de la Cité à Villeurbanne, dirigé par Christian Schiaretti, est géré sous la forme d'une société à responsabilité limitée (SARL).

Appartenant au réseau national des centres dramatiques nationaux sous tutelle de l'État, il a pour objet le montage et l'exploitation de spectacles, en France et à l'international et est soutenu par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Villeurbanne.

L'effectif permanent de ce lieu est de plus de 50 personnes, mobilisant près de 100 emplois en équivalents temps plein auxquels s'ajoutent de nombreux emplois indirects générés par l'externalisation de certains services (sécurité, ménage, etc.), faisant ainsi du TNP l'un des plus importants producteurs d'emplois artistiques et techniques au niveau national.

Le TNP sollicite la Métropole pour la signature d'une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Villeurbanne, dans le cadre du dernier contrat de décentralisation de l'actuel directeur.

**I - Objectifs**

Depuis sa création, la Métropole soutient financièrement un certain nombre d'établissements culturels, concourant aux différents objectifs qu'elle s'est fixés. Cette implication permet ainsi de soutenir la création et la production artistique, et constitue une aide à la diffusion de spectacles pluridisciplinaires. Elle favorise, en outre, le rayonnement national et international d'une Métropole créative, dotée d'une activité culturelle dynamique, innovante et attractive et permet de générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.).

Enfin, elle participe au développement culturel local en favorisant une meilleure insertion sociale de la création artistique, avec la volonté de développer une politique d'élargissement des publics, par des actions de médiation artistiques, éducatives et culturelles.

**II - Activités du TNP**

Le TNP est un centre dramatique national. Il constitue un outil majeur de fabrication et de production de théâtre, dans un esprit d'ouverture et de partage. Ses missions s'organisent autour de la création et du rayonnement de ses œuvres, ainsi que de l'élargissement du répertoire défendu par le centre.

C'est un lieu de référence régionale et nationale où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion, la formation. C'est également un lieu privilégié d'accès des publics au théâtre par la diversité et l'actualité de ses esthétiques.

Le TNP développe également une politique d'éducation artistique, selon des formes et des modalités qui répondent aux situations particulières de son territoire, en partenariat avec les établissements d'éducation et

les acteurs artistiques et culturels. A partir de ses expériences, il participe aux réflexions menées sur le plan national sur ces questions.

Dans ce cadre, le nombre de créations, depuis la nomination de l'actuel directeur du TNP en 2002, s'élève à plus de 50, à raison de plusieurs par saison.

Le TNP mène des actions de soutien à la création par la coproduction de plusieurs spectacles par saison. Le bâtiment de 16 000 m<sup>2</sup>, rénové de 2007 à 2011, permet la mise à disposition de ses espaces de répétition pour de nombreuses compagnies chaque saison. Il met également ses ateliers de construction à disposition de plusieurs compagnies et, en plus de prêt de matériel lumière, son et plateau, il donne la possibilité de réaliser des décors à prix coûtant.

La coproduction "Le Triomphe de l'Amour" a, par ailleurs, été présentée 24 fois en tournée cette même saison, favorisant le rayonnement du TNP et de son territoire.

Par son rôle d'accueil et de diffusion de spectacles, c'est en moyenne une trentaine de spectacles qui est proposé par saison par le TNP, avec plus de 220 levers de rideau. Sa fréquentation se situe entre 75 000 et 85 000 spectateurs au siège (pour un nombre de 10 000 abonnés) et entre 10 000 et 15 000 en tournée.

Le TNP poursuit également un travail de sensibilisation artistique recouvrant à la fois des rencontres après les spectacles, des visites du théâtre, des rencontres avec les équipes artistiques, "des petites formes" (en général des créations à partir d'un texte original court) présentées sur le territoire, des ateliers de pratique. Plus de 9 000 personnes sont concernées chaque saison par ces actions : scolaires, personnes relevant de la cohésion sociale, personnes en situation de handicap, etc.

Il a, enfin, des partenariats avec d'autres institutions de la Métropole, telles que l'Opéra national de Lyon, Les Célestins, la Maison de la danse ou encore le Théâtre de Vénissieux.

### **III - Orientations générales fixées par la convention**

La convention d'objectifs, objet de la délibération, présente le projet artistique du TNP, visant à concilier une exigence de création reconnue à l'échelle nationale et européenne et son partage avec les habitants du territoire. Il s'articule autour de 4 axes : la mémoire, la troupe, la transmission, le public.

#### **1° - La mémoire**

Le TNP fêtera ses 100 ans le 11 novembre 2020.

La célébration de cet anniversaire se préparera au cours des trois années de la convention avec les perspectives suivantes : réaffirmer la collaboration avec La Maison Jean Vilar et le département des arts du spectacle de la Bibliothèque Nationale de France, achever l'exposition permanente actuelle (près de 500 panneaux, actuellement fixés sur les murs du TNP) et l'enrichir par des contributions privées ou publiques de documents originaux, éditer un guide, l'inscrire au travers du RIZE (centre dédié à la mémoire ouvrière, multi-ethnique et fraternelle des villes du XX<sup>ème</sup> siècle, situé à Villeurbanne) comme contribution pérenne à la mémoire ouvrière de la ville, réaliser avec l'Union régionale pour la diffusion de la lithographie d'art (URDLA), centre national de lithographie situé à Villeurbanne, un ouvrage retraçant l'histoire du TNP depuis sa fondation en 1920. Enfin, il serait proposé des Assises nationales du théâtre public ayant pour thématique le bilan et les perspectives du théâtre populaire, d'un point de vue politique et esthétique.

#### **2° - La troupe**

Le projet artistique repose sur la permanence artistique, avec une troupe d'une dizaine d'actrices et d'acteurs, originaires pour 80 % d'entre eux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit dans le cadre de cette convention, d'une part, de la consolider autour du groupe d'une dizaine de jeunes acteurs issus généralement de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) et travaillant aux productions et portant le répertoire du TNP, autour de la Maison des comédiens (regroupant une trentaine d'acteurs et actrices auxquels le TNP offre une formation continue et qu'il emploie dans ses productions) et, enfin, autour de 5 à 6 grands invités. Cette troupe peut aussi être accompagnée d'un réseau d'acteurs en formation engagés alors comme figurants. Il s'agit, d'autre part, de l'élargir, notamment au collectif d'acteurs du Burkina Faso, et à 4 jeunes metteurs en scène issus du cycle de formation de l'ENSATT.

### **3° - La transmission**

Le TNP permet la transmission des connaissances propres à la prise en charge d'une institution, en particulier des directions d'institutions théâtrales grâce à deux types d'actions. En premier lieu, les jeunes metteurs en scène cités de l'ENSATT intègrent la vie quotidienne du TNP et assurent des fonctions d'assistantats sur différents postes du TNP aussi bien artistiques, administratifs, techniques, qu'au sein du secrétariat général. Des cours spécifiques permettront l'acquisition des connaissances : syndicales, juridiques, administratives et aussi historiques, philosophiques, politiques. En second lieu, en vue de l'accompagnement de compagnies repérées, une ou deux compagnies ayant déjà fait leurs preuves, seront intégrées dès 2017 de la même façon. Outre cet accompagnement de formation, l'outil dans son ensemble sera mis à leur disposition pour la production d'œuvres de leur choix. Deux années pleines seront consacrées à un tel enseignement.

### **4° - Le public**

Le TNP œuvre à la fidélisation et l'élargissement de son public, au maintien de sa politique d'abonnement proposant une offre de prix à tarifs très préférentiels, et à la création de nouveaux outils (pass théâtre, tarifs réduits de dernière minute ou pour les personnes défavorisées, etc.). La réalisation d'un questionnaire à destination du public permettra d'améliorer la connaissance de ce dernier. Le TNP mènera des actions en direction du jeune public en lien avec un travail d'éducation populaire. Dans ce domaine, il s'agit d'approfondir les évolutions amorcées au cours des deux dernières saisons en vue d'un rééquilibrage entre lycées généralistes et lycées professionnels et techniques, entre lycées du centre-ville de la Métropole et lycées de sa périphérie et de la possibilité offerte aux collèges de prendre plusieurs spectacles dans le cadre d'un abonnement.

Avec la création d'un poste de chargé de relation avec le public, le TNP souhaite également accroître le nombre d'étudiants et approfondir les partenariats mis en place avec les différents sites universitaires de la Métropole, les grandes écoles et les écoles de théâtre.

Le TNP va également intégrer dans sa programmation la présence d'un ou deux spectacles "jeune public" par saison.

Enfin, pour ce qui est du territoire, le TNP souhaite développer des projets en lien avec la politique de la ville : sur les quartiers Saint Jean et Monod de Villeurbanne, deux projets participatifs seront menés afin d'aller à la rencontre des habitants de ces quartiers et de leur proposer un parcours, une réflexion et une pratique liées au théâtre et à la poésie.

Un projet lié au patrimoine est également inscrit dans les objectifs de cette convention, en lien avec l'Interquartier Mémoire et Patrimoine et le Rize autour de la mémoire de la Résistance à Villeurbanne avec l'écriture d'une pièce fondée sur la parole des habitants et des contes contemporains donnés en appartement.

Ainsi, au vu de l'intérêt métropolitain que représente le TNP, de notoriété nationale et européenne, la Métropole souhaite apporter son soutien à cette structure. Ce soutien se matérialise par la signature d'une convention d'objectifs 2017-2019 entre d'une part le TNP, et l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Villeurbanne d'autre part.

La convention d'objectifs et de moyens 2017-2019 permet de fixer un programme d'actions. La subvention de la Métropole reste attribuée annuellement par le vote du Conseil de la Métropole. En 2017, le soutien financier de la Métropole, attribuée par délibération n° 2017-1882 en date du 10 avril 2017, est de 455 900 € TTC (soit une baisse de 6 % par rapport à 2016) sur un budget total d'environ 9,7 M €. Pour les années suivantes, les montants des subventions à attribuer par la Métropole inscrits sont indiqués à titre prévisionnel. Ils feront l'objet d'une délibération chaque année, fonction des crédits annuellement inscrits et votés au budget primitif ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention d'objectifs et de moyens 2017-2019 à passer entre le Théâtre national populaire, la Ville de Villeurbanne, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole définissant les conditions de leur partenariat.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**